

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Délégation faite au Président**

**Réf. : n° 24 – 2010**

**Date : le 29 Avril 2010**

**Objet : Restauration Scolaire – Achat de mobilier pour les restaurants scolaires de  
Flamanville et de Héauville**

**Exposé**

Dans le cadre des opérations grand chantier, le restaurant scolaire de Flamanville est en cours d'aménagement, le restaurant scolaire de Héauville est en cours de réhabilitation.

Il est nécessaire de prévoir le mobilier de la salle à manger des restaurants scolaires de Flamanville et d'Héauville.

Aussi, la Communauté de communes a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

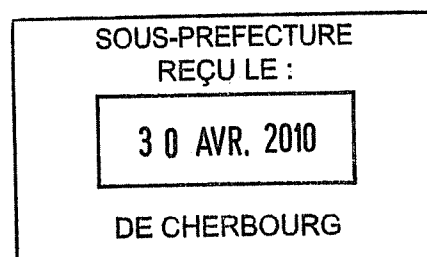
Trois sociétés – Delagrave, J. Lebréquier et Camif Collectivités - ont remis une offre. L'analyse des offres selon 5 critères : valeur technique pour 40%, coût pour 40%, délai de livraison pour 10%, délai de garantie pour 5%, présence d'un label pour 5%, fait ressortir l'offre de la Société DELAGRAVE (7 918,13 € HT soit 9 470,08 € TTC) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,**

**Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 2009/083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs au Président,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**



**Décide**

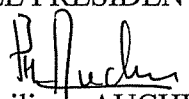
**ARTICLE 1 :** de signer le marché relatif à l'achat de mobilier pour les restaurants scolaires de Flamanville et Héauville avec la société Delagrave – 9 Rue du Contrat Social – 76000 ROUEN, pour un montant hors options de 7 918,13 € HT soit 9 470,08 € TTC, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010, opération 400.

**ARTICLE 2 :** de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 30/04/2010  
et publication en notification  
du : 30/04/2010

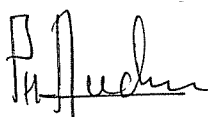


LE PRESIDENT,

  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

  
Philippe AUCHER